

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES s.a.
5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; M. IMER.

SOMMAIRE : *Concours pour l'étude des plans d'établissements pénitentiaires à Rolle.* — *Le viaduc de la Lorraine de la nouvelle ligne Berne-Wilerfeld* (suite et fin), par M. AD. BÜHLER, Dr h. c., chef de la section des ponts de la Direction générale des C. F. F. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION. — NOUVEAUTÉS. — INFORMATIONS DIVERSES.

Concours pour l'étude des plans d'établissements pénitentiaires à Rolle.

Extrait du rapport du Jury.

Le Jury chargé d'examiner les projets s'est réuni à Lausanne les 9, 12, 20, 21 et 26 juin 1941 dans la « Salle bleue » du Comptoir suisse de Beaulieu, où les projets furent exposés.

Sont présents :

M. G.-A. Rosset, juge cantonal, M. A. Laverrière, architecte, à Lausanne, M. R. Bonnard, architecte, à Lausanne, M. F. Wavre, architecte, à Neuchâtel, M. F. Decker, architecte, à Neuchâtel, suppléant.

M. A. Laverrière donne lecture des lettres adressées au Service des bâtiments de l'Etat par les auteurs de trois projets consignés ou remis après le délai du 30 mai 1941 à 12 h. Deux autres concurrents sont dans la même situation. Le Jury se voit obligé d'écarter ces 5 projets.

Quarante-huit projets restent en présence.

A la suite d'un premier tour d'élimination, le Jury élimine un certain nombre de projets pour insuffisance générale ou parce qu'ils ne répondent pas à certaines prescriptions essentielles du programme.

Le Jury remarque que, nonobstant le texte du programme qui demande une chapelle incorporée au bâtiment pénitentiaire central, toute une série de concurrents ont prévu une chapelle indépendante, généralement placée entre les bâtiments A et B. Quelque ingénieuse que puisse être cette idée, elle n'est pas conforme au programme. Cependant, vu le nombre de concurrents qui préconisent cette solution, et vu le nombre de ceux qui, malgré cette erreur, ont effectué par ailleurs un travail qui paraît de prime abord intéressant à

d'autres points de vue, le Jury décide de ne pas éliminer sans autre examen les projets prévoyant une chapelle indépendante, pour ce seul motif, étant bien entendu toutefois qu'aucun de ces projets ne pourra être primé.

Après lecture des « Dispositions spéciales » prévues au programme sous lettres A, B et C, tous les projets en présence sont examinés en tenant compte spécialement des points suivants :

1. Distinction suffisante entre l'établissement pénitentiaire central et la maison d'éducation au travail, ainsi qu'entre les terrains afférents respectivement à l'un et l'autre de ces deux bâtiments.

2. Voies d'accès à l'établissement pénitentiaire central et à la maison d'éducation au travail.

3. Implantation et orientation des bâtiments.

4. Emplacement de la conciergerie.

5. Aspect général des bâtiments.

Sont ainsi éliminés au premier tour 7 projets.

Le Jury procède ensuite à un nouvel examen en entrant plus à fond dans le détail des prescriptions du programme. 11 projets sont éliminés au deuxième tour.

Lors d'un nouvel examen, en reprenant point par point les exigences du programme, 12 projets sont éliminés au troisième tour. Au quatrième tour sont encore éliminés 10 projets.

Certains projets sont éliminés, en dépit de réelles qualités, soit parce qu'ils ne correspondent pas sur certains points aux prescriptions du programme (par exemple services généraux séparés du bâtiment principal et sans liaison avec lui, salle de gymnastique indépendante), soit parce qu'ils donnent lieu à des critiques spéciales portant notamment sur les points suivants :

Situation des places d'exercice.

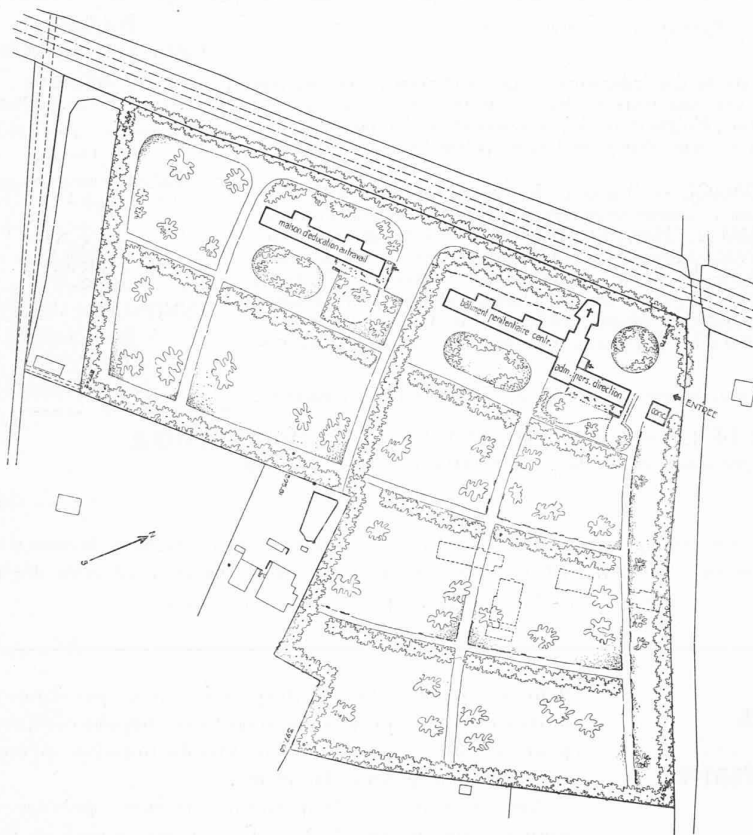
Insuffisance des voies carrossables.

Entrées étriquées ou mal exprimées.

Difficultés de surveillance.

(Suite à la page 187).

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES A RÔLE

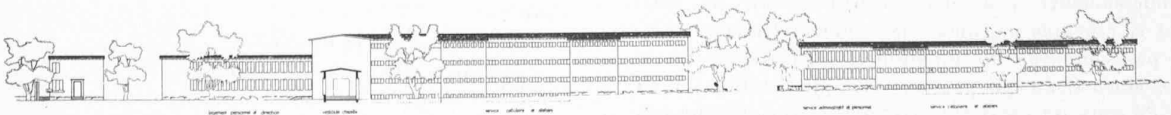


1^{er} prix : projet « Femmes »,
M. Charles Chevalley, architecte,
à Lausanne.

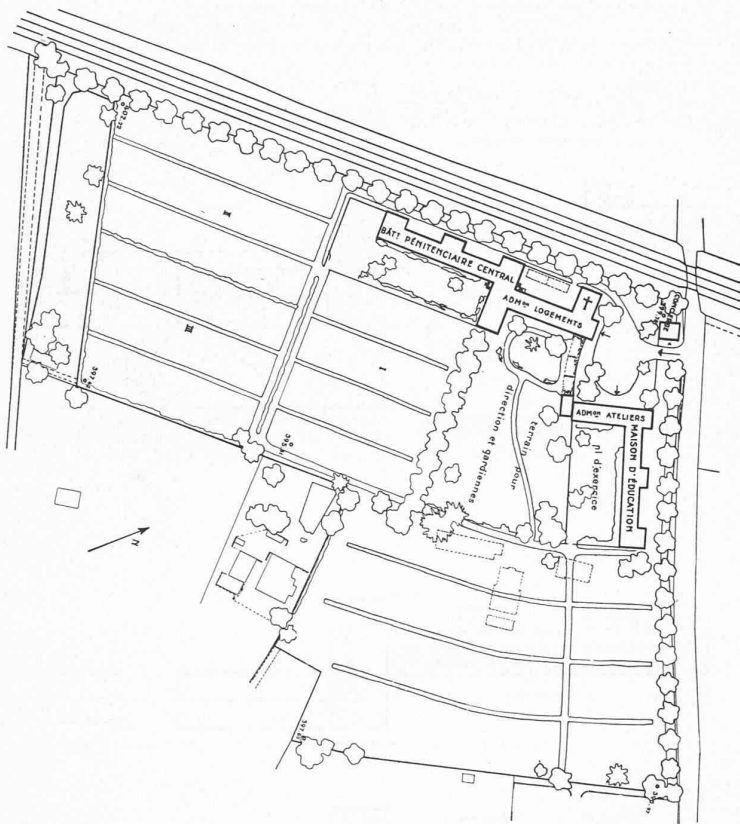
Situation.
Echelle 1 : 3000.



Façades sud-est, nord-est et nord-ouest.
Echelle 1 : 1200.

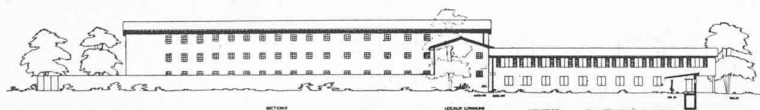


CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES A ROLLE



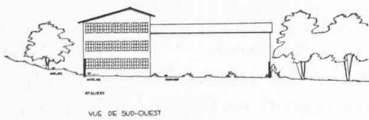
2^e prix : projet « Lia »,
M. Philippe Bridel, architecte,
à Zurich.

Situation.
Echelle 1 : 3000.

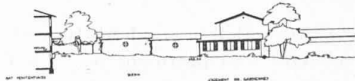


Façades sud-est, sud-ouest
et nord-est.

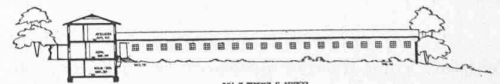
Echelle 1 : 1200.



VUE DE SUD-OUEST



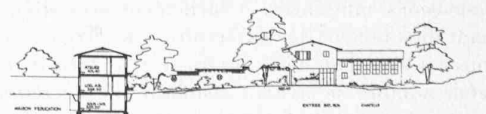
VUE DE NORD-EST



VUE DE SUD-EST



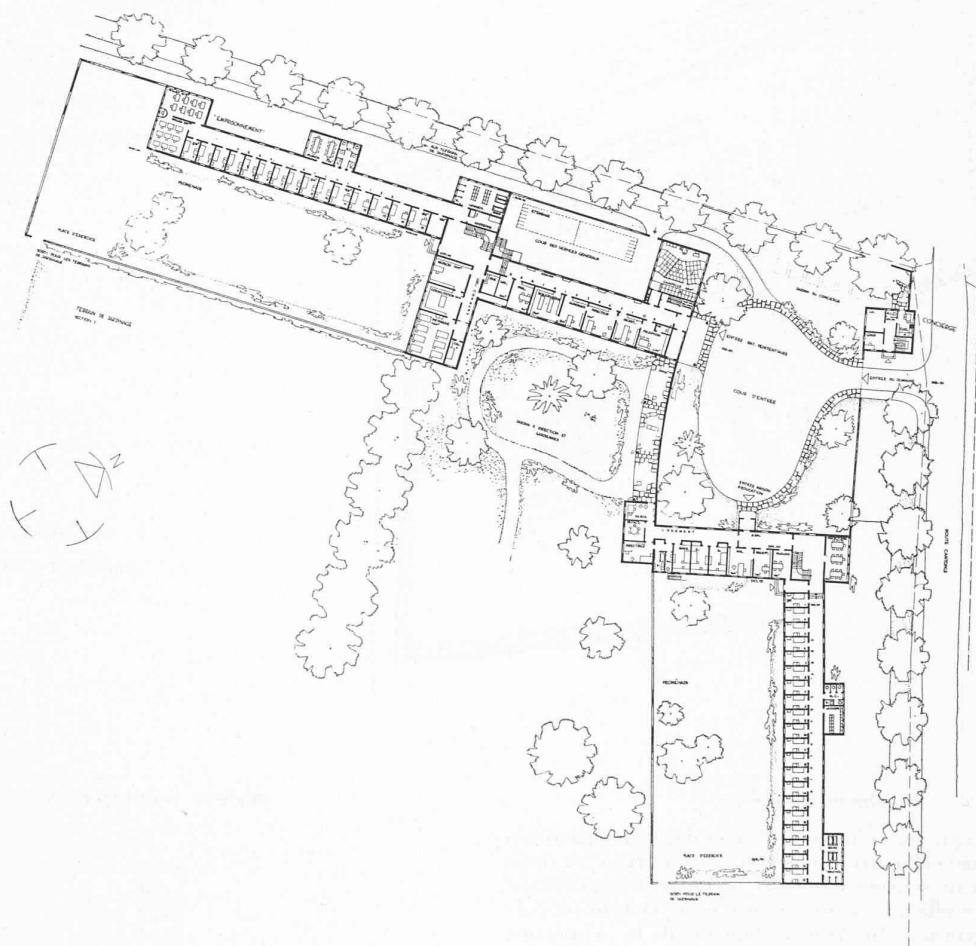
VUE DE SUD-OUEST



VUE DE NORD-EST

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES A ROLLE

2^e prix : projet « Lia », M. Philippe Bridel, architecte à Zurich.

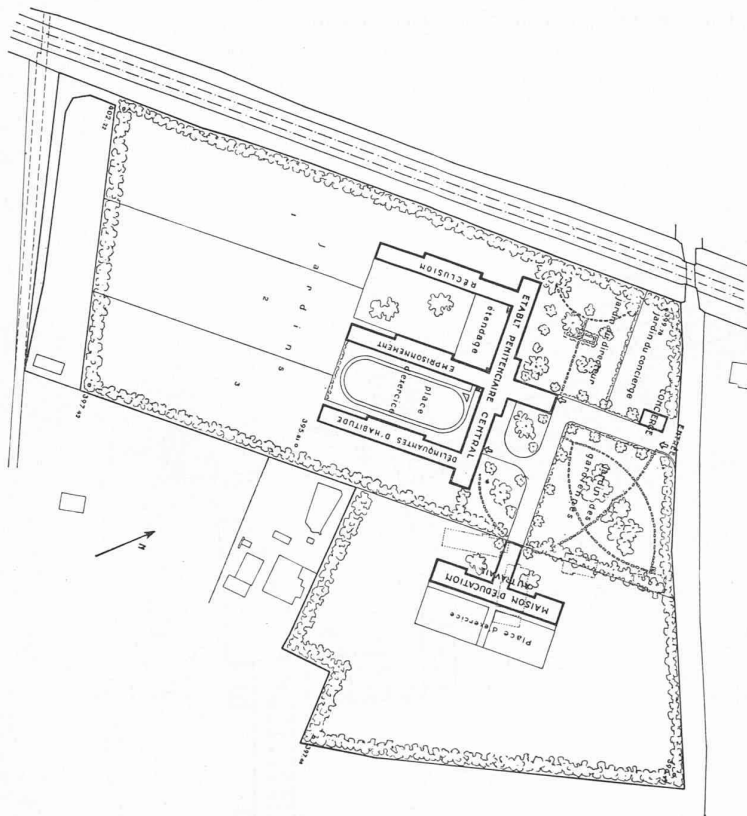


Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1 : 1200.

Jugement du Jury :

1. *Implantation et orientation des bâtiments sur le terrain.* Assez bonne implantation, toutefois bâtiment A trop près de la voie ferrée, bâtiment B trop près de la route, et A et B trop rapprochés l'un de l'autre. Bonne orientation générale, réserve faite de l'orientation des cellules du bâtiment B. — 2. *Voies d'accès et entrées.* Accès faciles à l'un et l'autre des bâtiments. — 3. *Utilisation des terrains.* Terrains de culture des deux bâtiments suffisamment séparés. Promenades et places d'exercice bien situées. Jardin du directeur et du personnel heureusement disposé et isolé. Très bon aménagement des terrains de culture. — 4. *Bâtiment pénitentiaire central, dit A.* a) *Services administratifs :* Entrée principale du bâtiment A un peu exigüe et pas suffisamment accusée. Les dits services sont heureusement groupés. Division sanitaire également. Emplacement judicieux des parlours. Logement du directeur bien orienté, bien conçu et isolé avec escalier particulier. Logement des gardiennes également bien placé et bien isolé. La chapelle est incorporée au bâtiment A, de dimensions suffisantes et facilement accessible pour les détenues du bâtiment B, toutefois il est regrettable que l'accès ne se fasse pas directement de l'extérieur. — b) *Services généraux :* La cuisine est trop enterrée. Son éclairage laisse à désirer. Même remarque pour la chambre de repassage. — c) *Services cellulaires.* Bonne position de la chambre de la gardienne du point de vue de la surveillance. L'ensemble des services cellulaires est bien conçu. — 5. *Bâtiment B. Maison d'éducation au travail.* La répartition des groupements dans le dit service est bien ordonnée. Même remarque pour la cuisine et pour la buanderie que pour le bâtiment A. — 6. *Aspect général.* Bien approprié à la situation et à la destination des établissements pénitentiaires.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES A ROLLE



3^e prix : projet « A l'ombre »,
M. E. Blauer, architecte,
à Corsier sur Vevey.

Situation.
Echelle 1 : 3000.

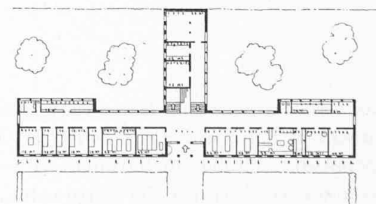
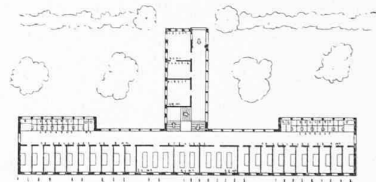
Jugement du Jury :

La caractéristique de ce projet consiste dans la répartition des trois sections cellulaires, séparées et réparties en trois ailes comportant un seul rez-de-chaussée. Cette disposition est intéressante, mais elle a l'inconvénient d'occuper beaucoup de place sur le terrain ; elle réalise cependant la séparation idéale entre les trois sections de l'établissement pénitentiaire.

Ce projet pourrait entraîner une dépense excessive, étant donné les frais d'exécution et d'exploitation.

1. *Implantation et orientation des bâtiments sur le terrain.* Bonne implantation et bonne orientation. — 2. *Voies d'accès et entrées.* Il est regrettable que, pour accéder au bâtiment B, il faille passer devant l'entrée du bâtiment A. — 3. *Utilisation des terrains.* Répartition judicieuse des terrains de jardinage. La place d'exercice du bâtiment A est bien située, à l'abri de tous les regards. Jardins du directeur et des gardiennes situés convenablement. — 4. *Bâtiment pénitentiaire central, dit A.* a) *Services administratifs :* Entrée principale un peu exigüe et pas suffisamment accusée. Les dits services sont heureusement groupés. Division sanitaire également. Logement du directeur au 1^{er} étage, bien orienté, mais dans une situation pas très heureuse ; le directeur et sa famille ont constamment sous les yeux les services cellulaires et les deux places d'exercice. La chapelle est incorporée au bâtiment A avec entrée directe de l'extérieur pour les détenues du bâtiment B. — b) *Services généraux.* Service culinaire bien compris et permettant une distribution facile des repas dans les cellules. — c) *Services cellulaires :* Excellente distribution des cellules, ateliers, lavabos, chambres de gardiennes. — 5. *Bâtiment B. Maison d'éducation au travail.* Entrée, même critique que pour le bâtiment A. Au surplus, bonne distribution. — 6. *Aspect général.* La disposition avec ailes d'un seul étage permet des bâtiments très bas, se dissimulant aisément dans la verdure.

MAISON D'ÉDUCATION



Rez-de-chaussée supérieur
et inférieur.

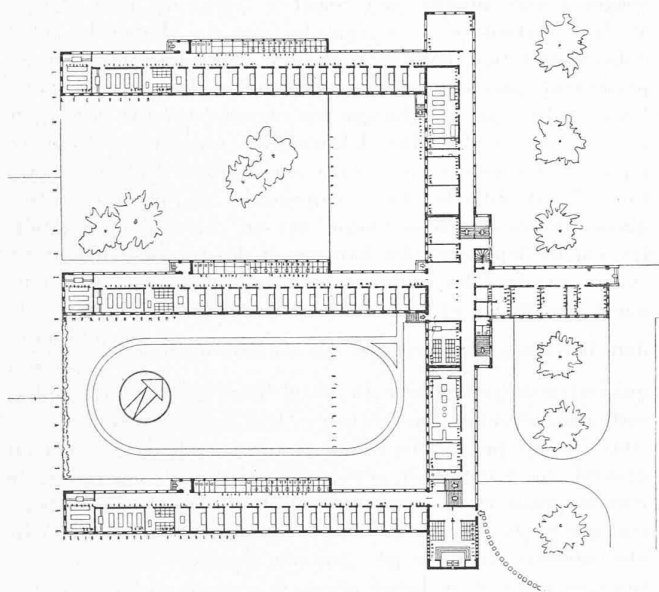


Façade nord-ouest.



Façade nord-est.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES A ROLLE



Plan du rez-de-chaussée.

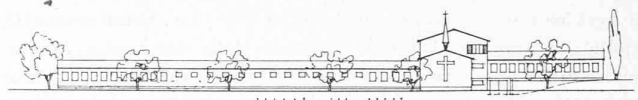
Echelle 1 : 1200.

3^e prix : projet « A l'ombre », M. E. Blauer, architecte,
Corsier sur Vevey.

ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE CENTRAL



Façade nord-est. Echelle 1 : 1200.



Façade sud-est. Echelle 1 : 1200.

(Suite de la page 181.)

Masse exagérée des bâtiments, bâtiments de trop grande hauteur, pas en harmonie avec leur cadre naturel.

Eclairage déficient de certains dégagements.

Liaison défavorable des escaliers avec les services qu'ils doivent desservir.

Étude de la chapelle négligée eu égard à l'importance qu'elle doit présenter.

Étude insuffisante ou mauvaise conception de l'appartement du directeur.

Les 8 projets non éliminés sont groupés pour permettre une étude comparée et un examen critique en vue de leur classement ; ce sont les projets : 5. *Lia* ; 11. *Femmes* ; 17. *Clémence* ; 21. *Rural* ; 33. *Dura lex, sed lex* ; 38. *Repentir* ; 45. *A l'ombre* ; 48. *Travail*.

Ces 8 projets font l'objet de critiques détaillées.

Les projets nos 17, 21 et 33 ne pouvant pas être primés du fait de la position de la chapelle, qui n'est pas incorporée au bâtiment A, comme demandé au programme, il reste donc 5 projets pour le classement final, soit les projets ci-après : 5. *Lia* ; 11. *Femmes* ; 38. *Repentir* ; 45. *A l'ombre* ; 48. *Travail*.

Après avoir examiné minutieusement et comparé ces 5 projets, tenant compte des observations, louanges et critiques, le Jury décide à l'unanimité de les classer dans l'ordre suivant :

- 1^{er} rang : projet n° 11, « Femmes ».
- 2^e rang : projet n° 5, « Lia ».
- 3^e rang : projet n° 45, « A l'ombre ».
- 4^e rang : projet n° 38, « Repentir ».
- 5^e rang : projet n° 48, « Travail ».

Faisant application de l'article 10 du programme de concours, le Jury décide de répartir la somme de 5000 fr., mise à disposition, en trois prix.

Le Jury attribue les prix suivants :

- | | |
|---|------------|
| 1 ^{er} prix : projet n° 11, « Femmes » : | Fr. 2100.— |
| 2 ^e rang : projet n° 5, « Lia » : | Fr. 1700.— |
| 3 ^e rang : projet n° 45, « A l'ombre » : | Fr. 1200.— |

Vu l'article 10 du programme, le Jury propose à l'Etat de Vaud l'acquisition, chacun pour le prix de 900 fr. (75 % du dernier prix), des trois projets suivants : « Rural », « Repentir », « Clémence ».

Conclusions.

Le concours a présenté un intérêt indiscutable et rempli parfaitement son but.

Le Jury estime que le projet n° 11, « Femmes », est digne d'être exécuté.

Après avoir ainsi procédé à l'examen des projets, à leur classement, à la répartition de la somme mise à disposition pour les prix, et après avoir fait ses propositions d'achat, le Jury ouvre les enveloppes relatives aux projets primés.

L'ouverture des plis cachetés révèle les noms suivants :

- 1^{er} prix, projet n° 11 « Femmes », 2100 fr. M. Charles Chevalley, architecte, à Lausanne.
- 2^e prix, projet n° 5 « Lia », 1700 fr. M. Philippe Bridel, architecte, à Zurich.
- 3^e prix, projet n° 45 « A l'ombre », 1200 fr. M. E. Blauer, architecte, Corsier s. Vevey.

Lausanne, le 26 juin 1941.

Le Jury.